

Pour assurer son fonctionnement, l'APEC s'est doté d'un secrétariat permanent qui a été établi à Singapour en 1993. Constitué d'un groupe de 40 professionnels, le secrétariat assure directement le soutien administratif et la coordination de tous les forums de l'APEC. Il est aussi chargé d'administrer le fonds central de l'organisation, qui appuie les projets approuvés par les ministres et les dirigeants.

En 1995, les dirigeants de l'APEC ont créé le Conseil consultatif des gens d'affaires de l'APEC qui sert de mécanisme de consultation directe. Le Canada a trois représentants au sein du conseil. Celui-ci rencontre tous les ans les dirigeants afin de discuter des recommandations.